



**CTM du 9 novembre 2017**

**Information retraite**

## **Présentation par l'administration**

La Direction Générale des Finances Publiques (DGFIP) ouvre un espace numérique (**ENSAP ou espace numérique sécurisé de l'agent public**), à compter du 1er février 2018. Sur le portail <https://ensap.gouv.fr/>. L'accès à cet espace se fera via le numéro INSEE, et un mot de passe. Cet espace permettra dans un premier temps aux fonctionnaires relevant du ministère de l'agriculture et de l'alimentation (MAA), d'accéder à un domaine « rémunération » pour la consultation à terme de leurs bulletins de paie (il n'y aura plus de bulletin de salaire papier, sauf cas particuliers) et à un domaine « retraite » authentifié. D'autres fonctionnalités interviendront ultérieurement.

Concernant l'espace numérique sécurisé, il permettra aux agents de vérifier, l'exactitude de leur situation personnelle et les éléments de carrière contenus dans leur compte individuel retraite (CIR), afin d'en assurer la fiabilité. Le simulateur adossé à l'ENSAP leur permettra également d'effectuer une estimation du montant de leur retraite de la fonction publique.

Dans le même temps, l'interlocuteur « retraite » des fonctionnaires du MAA évolue, en fonction de leur âge. Pour les agents titulaires du MAA âgés de 55 ans et plus, le service des retraites de l'Etat (SRE) devient le correspondant unique, et pour ceux qui ont moins de 55 ans, le bureau des pensions continuera d'assurer la rectification de leurs données, mais n'assurera plus d'estimation retraite personnalisée.

Seul le cas spécifique des demandes de retraite pour invalidité, relevant de la compétence de l'employeur, feront encore l'objet d'estimations retraites personnalisées par le bureau des pensions et ce, quel que soit l'âge de l'agent.

La procédure de départ à la retraite est dématérialisée en parallèle.

Un plan de communication est en cours d'élaboration à destination des agents du MAA.

## **Intervention FSU sur le sujet**

Nous vous rappelons vos dires lors du CTM de décembre 2015 concernant la réforme de la chaîne de liquidation des pensions : "Le MAA s'est positionné afin de poursuivre sa mission d'accompagnement des agents, préalable indispensable à la prise de décision des agents. Le bureau des pensions sera bien maintenu dans sa fonction de conseil aux agents durant toute leur carrière. La qualité de la gestion des ressources humaines passe par ce maintien. Quant au bureau des pensions, il faut une organisation adaptée et des compétences pour mener à bien l'accompagnement des agents".

Pourquoi exclure aujourd'hui les agents titulaires âgés de 55 ans et plus mais également ceux qui sont âgés de moins de 55 ans, puisque seul le cas spécifique des demandes de retraite pour invalidité ferait désormais l'objet d'estimations retraites personnalisées ?

En clair, les agents de 55 ans et plus n'auraient plus comme interlocuteur pour rectification de données ou pronostic que le SRE et les autres agents, hors personnes en situation de handicap, auraient le bureau des pensions pour rectifications de données et le site info-retraite pour le reste.

Avoir accès à un espace numérique sécurisé pour vérifier l'exactitude des éléments de carrière contenus dans son compte individuel de retraite, ou effectuer une estimation de son montant de retraite fonction publique, pourquoi pas. Mais en quoi cela remet-il en question les engagements pris sur le conseil aux agents, à tous les agents ?

Le risque est que les agents passent à côté d'éléments pouvant modifier leur date de départ ou le montant de leur retraite, alors que le bureau des pensions était en capacité de repérer et de conseiller, y compris sur la date la plus opportune.

Le service des retraites de l'Etat va travailler "à la chaîne", sans attention particulière aux situations des agents comme mère de 3 enfants, ancien militaire, etc Il n'apportera pas d'informations supplémentaires, et l'agent sera bien seul. Nous craignons sérieusement une dégradation du service rendu à l'utilisateur.

Il y a quelques temps, les personnels du bureau des pensions vous ont fait parvenir, ainsi qu'aux organisations syndicales, une pétition pour vous dire les difficultés qu'ils rencontraient, faute de personnels suffisants.

Est-ce là, la réponse apportée ?

Nous voulons aujourd'hui que vous nous disiez exactement en quoi consisterait demain le travail d'accompagnement des agents, que ce bureau devait porter, et ce dans le détail.

Nous exigeons un renfort du bureau des pensions, afin qu'il continue son travail d'accompagnement et de conseils dans des conditions humainement acceptables.

**Et voilà, il semble bien que le bureau des pensions s'en tienne demain à corriger, après vérifications, les comptes individuels de retraite pour les moins de 55 ans qui auront repéré des erreurs et à effectuer des vérifications pour le service de retraite de l'Etat.**

**C'est ce que l'on appelle l'accompagnement ressources humaines. Rien à voir avec l'accompagnement des agents, mais il est vrai que deux ans se sont écoulés depuis le CTM de décembre 2015**

**Pour autant, tout le monde n'aura pas les moyens de se payer les services d'un prestataire privé pour l'accompagner et lui permettre d'optimiser son départ comme certains le font déjà.**

**La FSU demande qu'un travail de réflexion sur le conseil et l'accompagnement aux agents que pourrait offrir le bureau des pensions soit enclenché. L'administration doit tenir ses engagements.**